

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 69 (1930)
Heft: 3

Artikel: Silas Bolomey
Autor: Bolomey, Silas
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-223056>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

PARAISANT LE SAMEDI



Rédaction et Administration :

Imprimerie PACHE-VARIDEL & BRON, Lausanne
PRÉ-DU-MARCHÉ, 9

Pour les annonces s'adresser exclusivement à

L'Agence de publicité Gust. AMACKER
Palud, 3^e — LAUSANNEABONNEMENT : Suisse, un an Fr. 6.—
six mois, Fr. 3.50 — Etranger, port en sus

ANNONCES

30 cent. la ligne ou son espace.

Réclames, 50 cent.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

LE GATEAU DES ROIS

DIDEROT, roi de la fève au dix-huitième siècle, écrivait Piedagnel, il y a exactement cinquante ans, les encyclopédistes n'oublieront jamais la fête des rois. Aux célébres soupers du baron d'Holbach, on tirait la fève, et Diderot y fut Roi trois années de suite ; il publia même son code, sous le nom de Code Denis :

*Au frontispice de mon Code
Il est écrit : « sois heureux à ta mode ». . .
Car tel est notre bon plaisir ;
Fait l'an septante et mil sept cents
Au petit Carrérousel en la Cour de Marsan
Assis près d'une femme aimable
Le cœur nu sur la main, les cordes sur la table.
Signé : Denis, sans terres ni château,
Roi par la grâce du gâteau !*

Il était d'usage que celui qui trouvait la fève, devait payer le gâteau et les bonnes bouteilles.

Quelquefois le convive malchanceux essayait d'avaler la fève, mais comme celle-ci était de belle grosseur, il préférait payer la note que de risquer de s'étouffer !

Aujourd'hui, dans les grandes villes de France, le gâteau des Rois contient une surprise tel un louis d'or ou un billet de cent francs. Quelques grands restaurants annoncent même à grands frais de réclame que leur gâteau contiendra un billet de mille francs.

Cela attire la foule et fait sûrement un heureux gagnant.

Il n'en fut pas de même l'autre jour dans un grand restaurant près de la Riponne ou deux marchands de combustibles trouvèrent dans le gâteau une fève chacun. La farce leur coûta plusieurs bouteilles de Dézaley ! Xcm.



PE BOCHU

SEDE-VO que l'e que clli Bochu que vo, vu dèvesà ? N'e pas on hommo, n'e pas onna fenna ; vao être on... Allemand... Nâ, vu dere que l'e onna granta carrâie plieina de galé petit z'ottò iô on pão restâ po rein quaque temps, d'apri sa mena, l'e z'on six mâ, l'e z'autro six ans, veingt ans, m'mameint mé suivant quemet on lâi se plié. L'e dan bin quemouâdo, quemet vo vâide.

Po vo dere iô l'e, vaitec on moian. Se vo vâide quacon que l'ausse trâo de peina à portâ son portamounia — on dragon, per exemplio — allâ vers li. Et pu, po lo solâdzâ, betâ sa borsa dein voûtra catsetta, sein rein lâi dere, po cein que lo catsimo dit : « La charité est discrète ! » Adan, po voûtra recompeinsa, on biau luron, avoué onna tunique tota batteinta nâovo, on bocon bliuva, on kiépi à pompon, vo dera :

— Monsu, se vo volâai veni avoué mè à Bochu, lâi a justameint on paîlo por vo. Sè sererant bin po vo baillît on bocon de plièce. Lâi a de tant boûne dzein !

Et vo farant pas paî on tant gros loyidzo.

L'e dan cein Bochu. Et paraît que cein l'e bin galé, à cein que l'e dzein diant.

Dèvant, clliâo galéz dzein, l'e betâvânt âo Schalver, — lo Péni, quemet l'appelâvant assein, âo bin Monte-à-regret. Mâ paraît que lâi sâi étâi buzâ ion bocon de cassibraille. Adan, po ein fini, lo diretteu, que vâi bâ, lâi z'a de dinse :

— Mè z'amî, no sein on bocon serrâ per quei du qu'on lâi preind tote sorte de dzein. Ie fé bâti pè Bochu on novâ l'ottô. On a justameint betâ la frîta l'autr'hî, lèvâ la ramure et met lo boquiet. On vâo lâi allâ démorâ tot assetout. Se cein vo plié, venî. Qui m'aime me suive !

Lâi sant ti zu, tant l'amâvânt lâo diretteu. L'e z'ant menâ ein tenotmobile, avoué tot lo Grand Conset que lâi e zu assebin. Mâ paraît que n'êtant pas su la mîma vâitere po cein que l'e conseillé et pu l'e Monte-à-regrettî pouant pas s'evere. Stausse, cein lâo z'a pliâ et lâi sant restâ.

Po quant âo conseillé, l'e z'ant promenâ dein tota la carriâe, dein lo galatâ, dein lo grenâ, dein lo mécânique, dein la grandze, su lo chôlâ, su l'e liâo, dein l'e pâilo, dein la cousena, et m'mameint à la càva.

Lè, lâo z'ant offe on verro de tot bon, que l'ant de. L'êtant ti benaise et l'ârant bin voliu restâ pè clli Bochu, mâ lo diretteu lâo z'a de dinse :

— Attuâde mè bin, clliâo monsu. N'e pas po vo frore fro, Bâide oncora onn'écouletta de novâ et pu apri... via ! Mâ vo dusse comprendre que vu pas recommeincî à preindre tote sorte de dzein pè clli Bochu, po stre dobedzâ de rebâtî dein on par d'an. Ti clliâo que n'ant pas on passepooo que lâi diant ordre d'écrou, lè faut via et pu l'e tot. Lè gardo pas. Vu rein que dâi dzein de sorta.

L'avant quasu ti àoblliâ lâo z'ordre d'écrou et l'e z'ant pas lodzâ. Lè z'ant met fro et l'ant cotâ l'e porte.

Et ora lâi prègnant nion sein onna recommandachon dâo gendarme, à clli l'hôtet de Bochu.

Marc à Louis.

SILAS BOLOMEY

IE dompteur Silas Bolomey, dont le « Conteum » a raconté la genèse de sa vocation dans son dernier feuilleton, fut une de nos gloires nationales. Plusieurs de nos anciens se souviennent encore de sa ménagerie, avec le lion Brutus qui en était le clou, et de son passage à Lausanne.

Silas Bolomey était né en 1840 à Lutry, où il fut élevé avec ses cinq frères Jonas, Dalrich, Vital, Esaïe et Léon, et ses deux sœurs Adèle et Louise. La famille était nombreuse, la vie dure. Nos lecteurs savent dans quelles circonstances, Silas quitta la maison paternelle et de cordonnier devint dompteur. Le métier avait ses aléas, mais il plut au tempérément aventureux du jeune homme qui devint plus tard propriétaire d'une petite ménagerie — les fauves coûtent cher — doublée d'un cirque. Il parcourut alors la France et la Suisse, mais ne fit pas fortune et quand Brutus périt, ce lui fut difficile de le remplacer. L'entreprise Bolomey et Abetel culbuta. Silas se retira alors à la Conversion, Corsy sur Lutry, dans la petite maison qu'il avait acquise. Très débrouillard, il fit dès lors tous les métiers : vigneron, encaveur, cordonnier, même taupeier.

La dernière fois qu'il parut en public, ce fut



en 1892 ou 1893. Une ménagerie s'était installée sur la place du Tunnel. Silas y parut en spectateur. Sa présence ayant été signalée, il fut autorisé à rejoindre le dompteur dans la cage aux lions. Les deux belluaires y viderent une boule de Lutry, trinquant ensemble, aux applaudissements de l'assistance.

Devenu souffrant, il alla habiter au Mont sur Lausanne, à la Perrausaz, chez sa sœur, où il mourut en 1895, âgé de 55 ans seulement. Il a été enterré au cimetière du Mont.

LES QUILLES ET LE « GUEYU »

NON pas le jeu lugubre et enfermé, où les boules roulent sourdement sur le linoléum, où la lumière électrique éblouit le joueur et l'illusionne, ou la poussière vous sèche le gosier — ce qui d'ailleurs fait l'affaire de l'aubergiste — non, ce jeu-là n'est pas vaudois. Il arrive d'Allemagne et ceux de chez nous le regardent sans plaisir. En revanche parlez-moi du vrai jeu en plein air, derrière la pinte de commune ; parlez-moi de la « planche » rustique et de la « rigole » plus rustique encore. Et n'allez pas, s'il vous plaît, abriter d'un toit de briques ce jeu de nos ancêtres. De la pluie, on se garantit en rentrant dans la salle à boire et du soleil en se couvrant le chef d'un chapeau. C'est très simple. Il faut pour le vrai joueur campagnard, le ciel bleu sur sa tête et la bonne terre sous ses pieds. Avec ça neuf quilles en parfait état, des boules bien en mains, et un brave « gueyu », alerte et attentionné.

Vous savez qui j'entends par « gueyu », c'est le « raquilleur », celui qui ramasse les quilles, les remet en place et renvoie la boule. Un bon guyu ne doit être ni trop jeune ni trop vieux : minimum douze ans, maximum dix-huit. Au-dessous de douze ans, il est trop faible et se lasse bientôt, au-dessus de dix-huit, il est « de mauvaise commande ». Le meilleur a quatorze ans. Vif, alerte, voyant clair, prompt à ranger le jeu, rapide à lancer la boule, ne faisant ni bruit, ni sottises, il est tout à son affaire, et son affaire va bien.